

LES PAYS PARTENAIRES MEDITERRANEENS

En 2003, les opérations de prêt ont dépassé 2 milliards d'EUR – De nouveaux défis pour une FEMIP renforcée

- Plus de **2,1 milliards d'EUR** octroyés en **2003**, la première année complète d'activité depuis le lancement de la **Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP)** ;
- 17 nouvelles opérations d'investissement en réserve, approuvées pour un montant total de 1,8 milliard d'EUR ;
- la BEI envisage de financer, d'ici à 2006, des projets d'un montant total de 8 à 10 milliards d'EUR dans les pays partenaires méditerranéens (PPM) ;
- la BEI est prête à relever les défis que présente une FEMIP renforcée.

Priorité au secteur privé et aux infrastructures

L'activité menée par la BEI dans le bassin méditerranéen reflète la priorité élevée qu'elle accorde à la réalisation des objectifs de la FEMIP : en effet, plus de un tiers des opérations ont visé à promouvoir directement la croissance des **entreprises privées**, que ce soit grâce à l'investissement étranger direct (Turquie et Tunisie), à des coentreprises issues de la coopération entre promoteurs des PPM (Algérie) ou encore à des financements destinés aux PME (Égypte, Syrie, Tunisie, création d'un fonds régional de capital-risque).

Les prêts accordés ont également mis l'accent sur des **projets d'infrastructures, y compris dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement (46 %)**, de nature à favoriser le développement du secteur privé au Maroc, en Algérie, en Égypte, au Liban et en Syrie.

Parmi les autres projets financés par la BEI figuraient :

- l'eau et l'électricité – approvisionnement et distribution – en Égypte, au Maroc et en Tunisie ;
- l'amélioration des infrastructures sanitaires en Syrie et en Tunisie ;
- la réforme des systèmes d'enseignement en Jordanie et en Turquie ;
- l'aide aux populations victimes de catastrophes naturelles (Algérie).

Les objectifs de la FEMIP

- Une large participation des PPM à la définition des orientations de la FEMIP lors des réunions du Comité de coordination et de dialogue économique, de niveau ministériel, et grâce à l'ouverture de bureaux régionaux dans le Machrek et le Maghreb ;
- la priorité au développement du secteur privé, générateur de richesses et d'emplois ;
- la promotion des investissements dans le capital humain ;
- l'intensification des actions d'assistance technique pour concevoir des projets de qualité et pour appuyer le processus de réforme de l'économie des PPM ;

- le recours à des produits financiers innovants et à des ressources sur capitaux à risques ;
- l'augmentation graduelle du volume annuel des activités de la BEI dans les PPM, qui passera de 1,4 à 2 milliards d'EUR.

L'évolution future de la FEMIP

La troisième réunion du Comité de la FEMIP (à Naples, en novembre 2003) a réaffirmé la solide détermination des 27 ministres de l'économie et des finances de l'UE et des pays partenaires méditerranéens à construire un partenariat économique plus étroit.

En décembre 2003, le Conseil européen de Bruxelles a décidé d'étoffer la FEMIP et de renforcer sa position au sein de la Banque, au moyen d'un certain nombre de mesures visant à soutenir le développement du secteur privé :

- l'affectation de 200 millions d'EUR au maximum, prélevés sur les réserves de la Banque, au développement des **opérations avec partage des risques** à concurrence de 1 milliard d'EUR, ainsi qu'une amélioration des montages financiers, destinée à atténuer les risques inhérents au secteur privé (enveloppe spéciale FEMIP) ;
- le renforcement du dialogue portant sur le processus de réforme structurelle, de façon à améliorer le contexte de l'activité du secteur privé ainsi que la coordination des projets et des donateurs ; la mise au point de nouveaux produits financiers grâce à la transformation du Comité de coordination et de dialogue économique en un Comité ministériel regroupant les ministres des finances, qui se réunirait une fois par an et serait complété par un groupe d'experts de haut niveau chargés des travaux préparatoires ;
- la création d'un **fonds fiduciaire** de 20 à 40 millions d'EUR, conçu sur le modèle des fonds de cofinancement spéciaux d'autres IFI, acheminant des ressources vers des projets relevant de certains secteurs prioritaires (eau, transports, électricité, capital humain), projets qui peuvent être financièrement viables s'ils bénéficient d'une subvention ou d'une participation sur capitaux à risques.

La décision de créer ou non une filiale, à participation majoritaire de la BEI, consacrée aux pays partenaires méditerranéens sera prise en décembre 2006, sur la base d'une évaluation de l'efficacité de la FEMIP renforcée et compte tenu des résultats des consultations menées avec les partenaires du processus de Barcelone.

Signatures 2003 (2,1 milliards d'EUR) : par secteur

